

Service public régional de Bruxelles
 B.D.U.
 Direction de l'Urbanisme
 Monsieur Fr. GUILLAN Y SUAREZ
 Fonctionnaire délégué
 Gare du Nord
 Rue du Progrès, 80 / bte 1
 B – 1035 BRUXELLES

V/Réf. : 16/PFD/607745
 N/Réf. : AA/KD/UCL-3.92/s.595
 Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Concerne : UCCLE. Chaussée de Waterloo, avenues Franklin Roosevelt, 's Heeren Huys, de Saint-Job, du Prince de Ligne, de la Chênaie, rue de Verrewinkel et avenue des Tilleuls : ligne de chemin de fer n°26 (Schaerbeek-Halle).

Recépage et abattage de 890 arbres de taillis.

Demande de permis d'urbanisme (dossier traité par M. P. Fostiez – D.U.)

Avis de la CRMS

En réponse à votre courrier du 18 octobre, reçu le 19 octobre 2016, concernant l'objet susmentionné, nous vous communiquons ***l'avis favorable sous réserve*** émis par l'Assemblée en sa séance du 9 novembre 2016.

La demande comporte le recépage/abattage de 890 arbustes/arbres de taillis, répartis sur cinq segments (8 zones), situés sur la Commune d'Uccle, de la ligne de chemin de fer n°26 Schaerbeek-Halle (cfr. tableau 1 ci-dessous).

Lieu/Parc/Zone	Nb arbres à couper (1)		Nb total d'arbres (2)		% (1) / (2)		Hauteur (m)	Diamètre couronne (m)	Age (an.)	Essences	Fig.
	diamètre tronc		diamètre tronc		diamètre tronc						
	0,4 à 1m	> 1m	0,4 à 1m	> 1m	0,4 à 1m	> 1m					
L26/Uccle/A	75	6	75	6	100	100	15	6	10	Robinier, Erable & Hêtre	1, 2
L26/Uccle/D	28	0	28	0	100	0	6	3	10	Robinier, Erable & Hêtre	3, 4
L26/Uccle/H	0	10	25	12	0	83	10	4	10	Robinier, Erable & Hêtre	/
L26/Uccle/I	59	11	59	11	100	100	18	6	10	Robinier, Erable & Hêtre	/
L26/Uccle/J	120	55	200	80	60	69	10	4	10	Robinier, Erable & Hêtre	/
L26/Uccle/N	195	40	925	60	21	67	12	4	10	Robinier, Erable & Hêtre	/
L26/Uccle/O	205	21	210	32	98	66	12	4	10	Robinier, Erable & Hêtre	/
L26/Uccle/U	65	0	126	10	52	0	8	3	10	Robinier, Erable & Hêtre	/
Totaux	747	143	1648	211	45,3	67,8					

Tableau 1 : Répartition des arbustes/arbres à recéper/abattre entre les différents segments concernés de la Ligne 26 Schaerbeek-Halle, situés sur la Commune d'Uccle, caractéristiques dendrologiques et essences.

De manière générale, la CRMS estime que :

La gestion de la végétation le long des lignes de chemin de fer est indispensable pour la sécurisation des infrastructures du rail. Toutefois, la suppression des arbustes et arbres peut constituer une atteinte plus ou moins importante au maillage vert de la Région (selon le pourcentage d'arbustes/arbres abattus). Il convient dès lors qu'une expertise écologique des sites concernés soit réalisée pour évaluer les effets directs et indirects des abattages, ainsi que pour mettre en évidence les répercussions sur le maillage vert de la Région. En outre, suite à la mise à nu ou l'éclaircissement de certains segments, il est indispensable d'effectuer un contrôle régulier des sites afin d'empêcher la propagation des espèces reconnues comme invasives et surtout de la Grande Berce du Caucase et de la Renouée du Japon.

Dans le cas de la présente demande, la CRMS émet un avis favorable sous réserve de :

- réduire les interventions trop sévères des zones H, J, O (69 à 98%) (cfr. Tableau 1) ;
- ne pas effectuer les mises à blanc des zones A, D, I (cfr. Tableau 1) car elles sont contraires aux principes de bonne gestion des « corridors verts » et sont, dès lors, inacceptables (voir encadré ci-dessous) ;
- de conserver au moins 65 à 85% des massifs lors de chacune des interventions afin de respecter le maillage vert de la Région. Ceci signifie qu'une rotation sur quatre à six années devrait être mise en place en vue d'un rajeunissement progressif et permanent des massifs.

Comme elle l'a déjà signalé à l'occasion de demandes similaires (cfr. avis du 09/09/15 concernant le recépage/abattage de 901 arbres de taillis long de la ligne de chemin de fer n°124, etc.), la CRMS insiste sur la mise sur pied d'un groupe de réflexion pour étudier la question des coupes à blanc sur son territoire, en y associant, outre les administrations concernées (DMS, DU) et la CRMS, l'IBGE, ainsi qu'Infrabel. Chaque aménagement exige d'être pensé et géré de manière concertée, certaines voies ferroviaires constituant des axes forts de la trame verte régionale.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE

Secrétaire

Copie à : B.D.U. – D.M.S. (Cellule Sites)

M.-L. ROGGEMANS

Présidente

Les voies ferrées in Maillage vert et bleu (IBGE, 2000)

Corridors verts

Les talus de chemins de fer aux taillis denses et diversifiés sont de véritables corridors verts qui pénètrent au cœur même du tissu urbain. En connectant les espaces verts qu'ils traversent ou longent, ils forment de réels liens écologiques et d'ailleurs les seuls dignes de ce nom à Bruxelles. Leur gestion est très délicate mais réserve parfois des bonheurs inattendus ainsi les étendues de prairies fleuries venues coloniser les sables calcaires qui longent les voies à Neerpede et à Haren. Les contraintes techniques, financières et de sécurité ne permettent pas à la nature de reprendre ses droits partout. La solution implique une gestion concertée entre les différents acteurs responsables: coupe régulière des taillis, succession de tronçons à végétation plus ou moins dense et abattage des grands arbres lorsque la sécurité l'impose. Par ailleurs, les friches ferroviaires, comme la gare Josaphat, sont particulièrement riches sur le plan biologique. La flore colonise des milieux très variés tels que cendrées, ballasts calcaires, pavements de porphyre, dalles de béton... Des insectes rares, comme le criquet à ailes bleues et la petite sauterelle «phanéroptère porte-faux», y côtoient d'autres insectes qui apprécient les zones dénudées et chaudes
(http://195.244.174.34/uploadedfiles/Site/Particuliers/Thème_-_Espaces_verts_faune_et_flore/Maillage_vert_bleu_FR.pdf?langtype=2060).